

MIHAELA POPESCU

**LE FRANÇAIS LANGUE
PROFESSIONNELLE :
MISE EN PRATIQUE DANS
LE MILIEU FRANCOPHONE
ROUMAIN**



Editura Universității de Vest din Timișoara

2022

SOMMAIRE

Introduction	15
1. Contexte	15
2. Motivation de la recherche.....	16
3. Contexte de recherche.....	17
4. Problématique de recherche.....	18
5. Objectifs de recherche.....	19
6. Méthodologie de recherche.....	20
7. Originalité de la thèse	22
8. Plan de la thèse.....	22
PARTIE I. FONDEMENTS THÉORIQUES	25
Introduction	27
Chapitre 1. Langue de spécialité et discours spécialisé – fondements du concept de <i>langue professionnelle</i>	29
1.1. Langue de spécialité.....	29
1.1.1. Langue de spécialité ou langue spécialisée.....	36
1.1.2. La langue de spécialité comme vecteur de la communication spécialisée	39
1.2. Discours spécialisé.....	42
1.2.1. Langue de spécialité et discours de spécialité.....	43
1.2.2. Le discours spécialisé comme discours des domaines spécialisés	47

Chapitre 2. Du français de spécialité au français à visée professionnelle	51
2.1. Le français de spécialité.....	51
2.2. Le français sur objectif(s) spécifique(s).....	55
2.3. Le français sur objectif universitaire.....	62
2.4. Le français de la communication professionnelle.....	64
2.5. Le français à visée professionnelle	66
Chapitre 3. Le français langue professionnelle et le français professionnel	71
3.1. Le français langue professionnelle.....	71
3.2. Modèles théoriques relatifs au français langue professionnelle	77
3.2.1. Le français langue professionnelle - une ingénierie de formation.....	78
3.2.2. La formation linguistique en contexte de travail	90
3.2.3. Le modèle transversal des compétences en situation de travail	94
3.2.4. Un modèle basé sur le lien entre travail, langue et formation	99
3.2.5. Un modèle basé sur le principe de la modularité.....	102
3.3. Le français compétence professionnelle	105
3.4. Le français professionnel	110
3.4.1. Usages du français professionnel dans le milieu professionnel français.....	114
3.4.2. La certification du français professionnel	118
Conclusions	122
PARTIE II. PARTICULARITÉS DU FRANÇAIS LANGUE PROFESSIONNELLE DANS LE MILIEU FRANCOPHONE ROUMAIN DE LA RÉGION OUEST DE ROUMANIE	125

Introduction 127

Chapitre 4. Thématiques et formes linguistiques récurrentes dans les méthodes de français professionnel 129

4.1. Description de la méthode de recherche 129

 4.1.1. L'analyse de contenu 129

 4.1.2. Description des méthodes de français professionnel 133

4.2. Thématiques récurrentes 136

4.3. Formes linguistiques récurrentes 140

 4.3.1. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante lexicale 141

 4.3.2. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante morphologique 150

 4.3.3. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante syntaxique 155

 4.3.4. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante pragmatique 157

Chapitre 5. Thématiques et formes linguistiques récurrentes dans les cours entreprise 169

5.1. Description de la méthode de recherche 169

 5.1.1. La méthode du questionnaire 169

 5.1.2. La méthode du focus group 181

 5.1.3. La méthode de l'observation directe 188

5.2. Thématiques récurrentes 194

5.3. Formes linguistiques récurrentes 196

 5.3.1. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante lexicale 196

5.3.2. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante morphologique	201
5.3.3. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante syntaxique	204
5.3.4. Formes linguistiques récurrentes relevant de la composante pragmatique.....	205
Chapitre 6. Thématiques et formes linguistiques récurrentes dans les situations de communication professionnelle en milieu francophone	213
6.1. Description de la méthode de recherche	213
6.2. Formes linguistiques récurrentes relevant de la communication professionnelle orale	216
6.3. Formes linguistiques récurrentes relevant de la communication professionnelle écrite	218
6.4. Un référentiel de compétences communicatives pour la mise en pratique du FLP dans les entreprises francophones de la Région Ouest de Roumanie	224
Conclusions	229
CONCLUSIONS	231
Pistes de réflexion pour la conception d'un cours de français langue professionnelle en milieu universitaire	235
BIBLIOGRAPHIE.....	237
ANNEXES	253

CHAPITRE 1.

LANGUE DE SPÉCIALITÉ ET DISCOURS SPÉCIALISÉ – FONDEMENTS DU CONCEPT DE *LANGUE PROFESSIONNELLE*

Dans ce chapitre nous présenterons les concepts de *langue de spécialité* et de *discours spécialisé*, concepts qui ont contribué à la définition et au fondement théorique du *français langue professionnelle*. Nous exposerons les principales recherches dans ce domaine et nous tracerons ainsi l'évolution notionnelle de la *langue de spécialité* vers le *discours spécialisé* en passant par celle de *langues spécialisées*. Sur le plan linguistique, les théoriciens ont considéré la langue de spécialité soit comme un « sous-système de la langue courante », soit comme une partie intégrante de cette dernière. Nous aborderons ensuite la notion de *discours de spécialité*, qui envisage surtout les interactions dans le monde professionnel.

1.1. LANGUE DE SPÉCIALITÉ

L'une des premières définitions de la notion de langue de spécialité a été donnée par R. Galisson et D. Coste (1976 : 511) : « expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier ».

De manière générale, dans une approche « traditionaliste » (Delagneau, 2001 : 63), la *langue de spécialité* est définie soit comme un « sous-système de la langue courante », soit comme intégrant cette dernière. Nous présenterons ensuite quelques définitions ayant contribué au fondement théorique des langues de spécialité comme des « sous-systèmes » de la langue courante.

Par exemple, pour M.-Th. Gaultier et J. Masselin (1973), les langues de spécialité présentent dans l'ensemble

« une communauté de traits structuraux avec la langue courante, même si elles choisissent et organisent ces traits structuraux autrement ; mais elles renvoient à une substance sémantique spéciale, ignorée du non-spécialiste francophone, et connue du spécialiste dont la langue maternelle n'est pas le français ». (Gaultier et Masselin, 1973 : 112)

M.-Th. Gaultier et J. Masselin (1973 : 112) considèrent que dans le processus de l'apprentissage, la langue de spécialité fait le plus souvent appel à des concepts qui sont familiers aux spécialistes, en facilitant l'apprentissage. On ajoute également le système phonologique et morphologique de la langue naturelle à laquelle la langue de spécialité s'y rattache. Cela entraîne une différence entre la langue maternelle et la langue cible, ce qui fait que l'étude d'une langue de spécialité nécessite la connaissance des structures fondamentales de la langue courante (Gaultier, Masselin, 1973 : 113).

À partir de ces constats, M.-Th. Gaultier et J. Masselin (1973 : 123) considèrent que l'enseignement des langues de spécialité doit être adapté en fonction des publics et de leurs besoins et des contenus à enseigner. De manière générale, dans l'apprentissage des langues de spécialité on prend en compte la distinction suivante : les langues des métiers, abordées dans l'étape initiale de l'apprentissage ; les langues spécialisées, enseignées pour des fins d'apprentissage, après une initiation à la langue scientifique générale ; les langues des professions, abordées en fin d'apprentissage dans le cadre d'un perfectionnement linguistique qui a comme objectif l'aisance de la communication (Gaultier et J. Masselin, 1973 : 123).

R. Kocourek (1976 : 72), définit la langue de spécialité comme une « sous-langue de la langue naturelle, c'est-à-dire de la langue commune ». Il précise que la langue de spécialité a des traits communs avec la langue courante, mais elle possède aussi ses propres caractéristiques, celle-ci étant un instrument qui sert à la communication du contenu spécialisé (Kocourek 1976 : 72).

E. Harding (1978) affirme que l'utilisation de la notion de *langue de spécialité* est erronée sur le plan linguistique parce que, par exemple, un texte de chimie ou d'informatique peut paraître différent mais la structure de la langue ne change pas. E. Harding (1978 : 77) a mis en évidence la différence entre « une lecture pauvre » et « une lecture riche » d'un texte de spécialité, le choix entre les deux dépendant des besoins de l'apprenant. Les aspects « d'une lecture riche » l'amènent à conclure que les auteurs de ce type de textes créent des concepts en lien avec d'autres sciences et le discours va être influencés par ces emprunts et ces connotations (Harding, 1978 : 77).

Un autre aspect important vise la multiplicité des discours : « Plus on a des points de vue différents sur les objets d'une science, plus on est capable de lire sa spécialité dans des langues différentes, plus on a de la chance d'atteindre le domaine cognitif de sa spécialité dans son intégrité. » (Harding, 1978 : 78).

J. Fonseca (1986) affirme que : « les langues de spécialité sont des variétés linguistiques ou des modalités d'usages de la langue liées aux domaines scientifiques et techniques et aux activités professionnelles et, partant, à des situations particulières de communication et d'interaction ». L'auteur ajoute que le lexique est un aspect important des langues de spécialité et dans cette situation celui-ci s'oppose au lexique général :

- le lexique général se caractérise par polysémie et connotation ; le lexique spécialisé est univoque et monoréférentiel, dépourvu de traits connotatifs ;
- le lexique général est « stable » ; le lexique spécialisé contient des enrichissements et renouvellements ;
- le lexique général s'enrichit par la diversification de termes déjà existants ; le lexique spécialisé s'enrichit par la « création de

nouveaux mots liés à l'apparition de nouvelles réalités physiques et conceptuelles » ;

- le lexique général comprend « peu de mots savants » et utilise des « schémas de dérivation usuels » ; le lexique spécialisé est abondant en « bases grecques et latines » ;
- le lexique général est peu ouvert aux emprunts aux autres langues ; par contre, le lexique spécialisé utilise des emprunts (Fonseca, 1986 : 116).

H. Portine (1990 : 63) affirme que les langues de spécialité sont au centre de plusieurs enjeux : scientifiques et pédagogiques. Les enjeux induisent des « représentations des champs de présence : représentations scientifiques, représentations psychologiques, représentations pédagogiques. » (Portine, 1990 : 63). L'auteur affirme qu'entre la langue scientifique et technique et les discours scientifiques et techniques il y a une dualité qui conduit à adopter des dénominations différentes pour le français : le français scientifique et technique, le français instrumental et le français fonctionnel. D'autre part, l'appellation *français de spécialité* qui donne le *français langue de spécialité* (FLS) risquerait d'être ambiguë et pourrait être décryptée comme *français langue seconde* (Portine, 1990 : 64).

Dans les années 1990, on assiste à une redéfinition de la langue de la spécialité, initiée par P. Lerrat (1995 : 20), qui considérait que la langue de spécialité n'était pas un « sous-système » ou une « sous-langue » de la langue naturelle. Il affirme que le français de la chimie ou le français juridique sont du français et en même temps ce sont des *vecteurs de savoir* et de *savoir-faire*. Les langues de spécialité renvoient au système linguistique et aux professions: « il n'existe pas d'activités humaines entièrement cloisonnées, il ne saurait exister à proprement parler de «langue de spécialité» » (Lerat, 1995 : 19). Il s'agit donc d'une langue naturelle et non d'une langue artificielle qui correspond à un besoin professionnel, scientifique ou universitaire (Delagneau, 2005 : 63).

Une autre définition fait appel au terme *technolecte* pour définir les langues de spécialité, en différenciant les langues de spécialité de la

langue commune ou empruntant des éléments de celle-ci. Dans ce cas, le *lecte* désigne « l'ensemble de caractères linguistiques différenciés qu'on peut regrouper en une structure et qu'on réfère (soit) à une couche sociale – il s'agit alors du sociolecte – (soit) à un groupe professionnel, il s'agit dans ce cas du technolecte » (Dubois et al., 1994, cité par Cusin-Berche, 1995 : 42).

Le *technolecte* est « un savoir-dire, écrit ou oral, verbalisant, par tout procédé linguistique adéquat, un savoir ou un savoir-faire dans un domaine spécialisé » (Messaoudi, 2013 : 65). Les technolectes sont présents sur plusieurs plans :

- le plan linguistique (« les ressources et procédés mobilisés par les technolectes sont puisés dans la langue générale ») ;
- le plan terminologique (« les technolectes peuvent englober aussi bien la terminologie savante (mise au point et normalisée) que celle « ordinaire » ou populaire au sens où elle est élaborée de façon spontanée et n'a pas subi le processus de la normalisation ») ;
- le plan sociolinguistique (« les technolectes peuvent appartenir à une seule variété linguistique ou à plusieurs. Ainsi, un technolecte peut être produit dans une seule et même langue ou bien émaner du mélange de deux ou plusieurs langues. » (Messaoudi, 2013 : 65-66).

Ces nouvelles approches ont influencé le champ du français langue étrangère contribuant au renouvellement de ce domaine, comme l'affirme S.M. Bădulescu (2005). Elle considère que les *langues de spécialité* contribuent à la progression de la pédagogie suivant deux raisons :

- l'étude d'une langue qui sera utilisée dans un domaine défini s'appuie sur « la connaissance que les apprenants ont de leur milieu de travail » ;
- la mise en place d'une formation en langue de spécialité n'est possible qu'à la suite « d'une étude approfondie des conditions

dans lesquelles les apprenants auront à utiliser cette langue. »
(Bădulescu, 2005 : 520).

En ce qui concerne le rapport langue naturelle - langue de spécialité, S. M. Bădulescu considère qu'un texte de spécialité incluent « langages naturels » et « langages formels » :

« À l'intérieur des langages naturels ils supposent la confrontation langue maternelle, langue cible. À l'intérieur des langages formels, il fait appel à des catégories sémiotiques : icônes, graphes, tableaux, diagrammes, etc. ». Il en résulte que la compréhension d'un texte de spécialité suppose une maîtrise de plusieurs codes et langages, la langue étrangère ajoutant un nouveau système sémiotique. »
(Bădulescu, 2005 : 520)

Dans une étude consacrée à la description du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL), M. Petit (2006) analyse la définition de la *langue de spécialité* dans ce document de la Commission Européenne. Il précise que la langue de spécialité est « un ensemble d'objets linguistiques/ou langagières défini par rapport à une spécialité. Le français des affaires, le français scientifique et techniques sont ainsi du français de spécialité ». De son point de vue, l'accent doit être mis sur l'un des aspects suivants :

- la « terminologie du domaine de spécialité » ;
- les « particularités » du discours du domaine (la mise en œuvre des structures ou des catégories linguistiques) ;
- les « caractéristiques des genres discursifs ou textuels représentatifs du domaine », etc. (Petit, 2006).

M. Petit considère que la langue de spécialité peut être définie aussi par rapport à son enseignement et en ce sens elle peut être conçue comme « une langue à ou sur objectifs spécifiques » :

« L'anglais scientifique par exemple devient, en ce sens, l'anglais que l'on enseigne à un public d'étudiants scientifiques en fonction

de ce que l'on estime être leurs besoins actuels et futurs d'utilisation de l'anglais (lire et comprendre des textes spécialisés de leur domaine en anglais ; rédiger et présenter oralement en anglais leurs travaux de recherche, etc.). On peut penser que cette approche n'est pas très éloignée de la perspective actionnelle générale qui est présentée et prônée par le Cadre. » (Petit, 2006)

Ces différentes approches montrent, selon M. Petit, que la langue de spécialité reste ancrée dans la langue courante et surtout dans la langue utilisée dans l'enseignement.

On remarque qu'actuellement il n'y a pas d'accord concernant la définition des langues de spécialité, comme l'affirme également M-C. L'Homme (2011 : 31). En examinant une centaine de définitions de la langue de spécialité, l'auteure est arrivée à la conclusion que ce concept est spécifique à certains domaines de la linguistique appliquée et à l'enseignement. Dans ces conditions, la définition peut avoir un caractère fonctionnel et peut être formulée de la manière suivante :

« Sous-ensemble linguistique comprenant l'ensemble des moyens d'expression (lexicaux, morphologiques, syntaxiques et stylistique), utilisés la plupart du temps par un groupe de spécialistes, à l'intérieur d'un domaine du savoir humain. » (L'Homme, 2011 : 31)

L'auteure considère que cette définition pourrait sous-entendre que chaque discipline « possède sa langue de spécialité » qui « répond à des impératifs pragmatiques ».

F. Scarpa (2002 : 2) définit également les langues de spécialités comme « des sous-codes qui font l'objet de la traduction de spécialité ». Ces « sous-codes » ont des caractéristiques spécifiques (lexicales, morphologique et syntaxiques) et sont utilisés par les scientifiques et les professionnels comme

« un instrument de reconnaissance sociale. Il confirme leur appartenance à un groupe social distinct. Dans le sens large, celui de « langues de domaine », les langues de spécialité sont « le propre de certains sujets et de certains milieux [...]. Ce ne sont

néanmoins pas de variétés linguistiques caractérisés par des traits distinctifs homogènes (surtout à l'égard de lexique). » (F. Scarpa, 2010 : 2)

La *langue de spécialité* a été définie dans une première étape comme un sous-système de la langue commune ou comme intégrant cette dernière. Celle-ci a été redéfinie comme étant une langue naturelle qui correspond à un besoin scientifique ou académique. Cette nouvelle approche a influencé l'enseignement et le champ du français langue étrangère. Par exemple, on voit apparaître des divisions comme le français de spécialité ou le français sur objectif(s) spécifique(s), etc.

1.1.1. *Langue de spécialité ou langue spécialisée*

À côté de la notion de *langue de spécialité*, les chercheurs proposent celle de *langue spécialisée*, qui correspond mieux aux approches contemporaines. (Delagneau, 2005 : 68). C'est P. Lerat (1995 : 21) qui définit cette notion de *langue spécialisée* :

« elle utilise des dénominations spécialisées (les termes), y compris des symboles non linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée. On peut donc la définir comme l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées. » (Lerat, 1995 : 21)

P. Lerat (1997 : 1) souligne que la spécificité des langues spécialisées est « lexico-syntaxique, du côté des formes, et lexico-conceptuelle, du côté des contenus. [...] Les enjeux sont principalement l'aide à la traduction, à la rédaction, à la documentation et à l'apprentissage. » (Lerat, 1997 : 1). En admettant ce principe, il en existe des conséquences :

- théoriques (« la meilleure conception d'ensemble est celle qui lexicalise au maximum la syntaxe et qui, en matière conceptuelle, tire le plus parti du jeu des relations typiques entre les mots. ») ;

- méthodologiques (« la meilleure base de données est celle qui réunit les connaissances linguistiques et encyclopédiques dont ont besoin les usagers ») (Lerat, 1997 : 1).

L'élément le plus important de la spécificité des langues spécialisées tient, selon A. Condamines et J. Rebeyrolle (1996), aux particularités des locuteurs identifiables à « leur rôle social par des éléments reliés à leurs compétences ». Les études sur les langues spécialisées portent sur des textes qui ont été produits par

« des locuteurs évoluant dans le domaine dans lequel s'inscrit la langue spécialisée. Le travail ne s'effectue pas [...] sur seulement quelques phrases produites par le linguiste qui fait alors office de locuteur idéal. Même dans le cas où, en langue spécialisée, on veut tester l'acceptabilité d'une phrase non encore produite, c'est à un expert du domaine que l'on s'adresse. » (Condamines, Rebeyrolle, 1996)

Les *langues spécialisées* correspondent, selon R. Charnock (1999 : 4-5), à la langue technique, étant nécessaire de faire une distinction entre celle-ci et les langues de spécialité. La langue technique est vue comme un « mode d'expression linguistique, indépendamment de la discipline ou du domaine ». Tout sujet peut être traité comme de manière technique, tout comme on peut utiliser d'autres styles pour exposer des sujets spécialisés (Charnock, 1999 : 4-5).

E. Guéorguieva-Steenhoute (2008 : 35) considère que les langues de spécialité ou les langues spécialisées sont surtout utilisées dans l'enseignement d'une langue étrangère à des spécialistes et le discours mobilisé par celles-ci a pour mission la transmission des savoirs, diffusée sous une forme écrite. Le texte spécialisé est utilisé comme :

« champ d'observation des moyens linguistiques mobilisés mais aussi comme déclencheur d'activités d'apprentissages de la langue étrangère de spécialités et de l'usage des ressources de la langue dans les stratégies de communication. » (Guéorguieva-Steenhoute, 2008 : 35)

Le champ sémantique des langues spécialisées n'a jamais cessé de fluctuer, affirme Vincente Garcia (2005 : 258), qu'il s'agisse d'une notion clé en lexicologie et linguistique de corpus :

« Ainsi, en français on parle entre autres de *langue de spécialité*, *langue spécialisée*, *langues spécialisées*, *technolectes*, *langues de spécialité* et *langages spécialisés*. En anglais, on utilise surtout *Langue for Specific Purposes (LSP)*, *Language for Specific Purposes* et *Special Languages* comme des synonymes. Ces notions proviennent de la linguistique appliquée, concrètement du domaine de l'enseignement de langues étrangères, et on les retrouve parfois dans les langues romanes, plus ou moins adaptées. » (Garcia, 2005 : 258)

Les langues spécialisées reprennent, selon Mourhlon-Dallies (2008), le découpage des spécialités académiques :

« elles sont par ailleurs centrées presque exclusivement sur du linguistique (le lexique et la grammaire ayant été coiffé par une entrée discursive plus englobante, conformément aux évolutions de l'approche communicative) et ne paraissent pas laisser une large place aux variations interculturelles, ni aux considérations juridiques tenant à l'exercice des professions. Enfin, l'analyse de l'activité de travail paraît et l'analyse des organisations paraît étrangère à leurs préoccupations. » (Mourhlon-Dallies, 2008 : 34)

Cette idée est également partagée par Y. Gambier (2008 : 15) qui trouve que les langues de spécialité articulent des situations professionnelles concrètes et des situations de communication et dans ce cas celles-ci vont cesser d'être concentrés sur la *langue* comme véhicule de communication et utiliser la *langue* comme moyen d'identification professionnelle et d'identité sociale.

Nous considérons que les approches théoriques relatives aux langues spécialisées suivent le découpage des spécialités académiques